



TARIF APPLICABLE A COMPTER DU : 1^{ER} MAI 2018

Les honoraires sont selon ce qui est prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

BAREMES D'HONORAIRES T.T.C TRANSACTIONS

De	0	à	49.999 euros	10 % avec un minima de 2500 euros
De	50.000 €	à	179.999 euros	7%
De	180.000€	à	299.999 euros	6%
De	300.000€	à	499.999 euros	5%
Au delà de	500.000 euros			4%

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions ; Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans la limite proches des conditions pratiquées (note DGCCRF suite à l'arrêté du 10 janvier 2017)

MANDAT DE RECHERCHE

Le barème reste inchangé des honoraires d'agence mais seront supportés par le mandant soit l'acquéreur.

BAREMES D'HONORAIRES LOCATION

Charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	8€/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m ²

Charge propriétaire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	8€/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m ²

HONORAIRES D'ESTIMATION

Honoraires d'estimation : 150€ TTC

Carte professionnelle délivrée par la Préfecture de la Haute-Garonne N°1837- »Transactions sur immeubles et fonds de commerce «-RCS Toulouse:33943129800043-ent. Individuelle - NAF:6831Z -Garantie financière:QBE 110 esplanade Charles de Gaulle-92931-La Defense cedex »Sans perception de fonds « -110.000€-TVA intra-communautaire:FR31339431298



TARIF APPLICABLE A COMPTER DU : 1^{ER} JANVIER 2017 AU 30 AVRIL 2018

Les honoraires sont selon ce qui est prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

BAREMES D'HONORAIRES T.T.C TRANSACTIONS

De	0	à	89.999 euros	5000 euros
De	90.000	à	224.999 euros	8000 euros
A partir de	2250000 euros			5%

MANDAT DE RECHERCHE

Le barème reste inchangé des honoraires d'agence mais seront supportés par le mandant soit l'acquéreur.

BAREMES D'HONORAIRES LOCATION

Charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	8€/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m ²

Charge propriétaire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	8€/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m ²

HONORAIRES D'ESTIMATION

Honoraires d'estimation : 150€ TTC

Carte professionnelle délivrée par la Préfecture de la Haute-Garonne N°1837- »Transactions sur immeubles et fonds de commerce «-RCS Toulouse:33943129800043-ent. Individuelle - NAF:6831Z -Garantie financière:QBE 110 esplanade Charles de Gaulle-92931-La Defense cedex »Sans perception de fonds « -110.000€-TVA intra-communautaire:FR31339431298